

France: la responsabilité des hébergeurs serait écartée

Comme nous vous l'annoncions, l'amendement Martin-Lalande sur la surveillance des sites internet et la responsabilité des hébergeurs concernant les contenus illicites a été rejeté par l'Assemblée. Ce texte était discuté lors de l'adoption du « paquet télécoms » par les députés.

C'est donc un soulagement pour toute la communauté Internet. Cet amendement prévoyait que les FAI soient, de facto, des censeurs en les obligeant à surveiller, sans plainte préalable, les contenus des sites qu'ils hébergent. Pour autant, la menace n'est pas éloignée. Cet amendement a été adopté en première lecture de la LEN, la loi sur l'Economie numérique. La seconde lecture doit intervenir en avril. Mais le gouvernement semble avoir cédé du terrain face à la pression des internautes et des FAI. La ministre déléguée à l'Industrie, Nicole Fontaine, a souligné que « *le problème est assez sérieux pour prendre tout notre temps* », se disant « *convaincue* » de pouvoir approfondir « *des pistes d'ici quelques semaines* ». Elle a affirmé qu'elle serait en mesure, lors de la deuxième lecture du texte sur l'économie numérique au Sénat, de pouvoir proposer des « *solutions efficaces et euro-compatibles* ». Suite du feuilleton en avril.